

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX PAL

Version: 4

Date de révision: 15/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: PERMAX PAL

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Insecticide pour la lutte contre les guêpes

Fournisseur: EDIALUX France
Z.A. Mâcon Est
F-01750 REPLONGES
France
Tél: +33 (0)3 85 31 89 10
Télécopie: +33 (0)3 85 31 89 11
E-mail: info@edialux.com - jerome.scharff@edialux.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): Attaque de nombreux plastiques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Insecticide prêt à l'emploi contenant :

Composant(s) contribuant aux dangers: • distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié - N° Id: 649-422-00-2 - N° CAS: 64742-47-8 - N° CE: 265-149-8
Conc. pds.(%): 80 < C <= 90 - Classification: • Xn; R 65 •
• solvant naphta aromatique léger - N° CAS: .64742-95-6
Conc. pds.(%): 10 < C <= 15 - Symbole(s): Xn Xi N - Phrase(s) R: 10-37-65-66-67-51/53
• 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle; perméthrine (ISO) - N° Id: 613-058-00-2 - N° CAS: 52645-53-1 - N° CE: 258-067-9
Conc. pds.(%): 0 < C <= 1 - Classification: •Xn; R 20/22•R 43•N; R 50-53•
• Tetraméthrine - N° CAS: 7696-12-0 - N° CE: 231-711-6
Conc. pds.(%): 0 < C <= 1 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Inhalation: Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: NE JAMAIS arroser le liquide au jet.

Risques spéciaux: La combustion produit des gaz toxiques.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX PAL

Version: 4

Date de révision: 15/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Méthode(s) de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesure(s) d'ordre technique: Éviter les décharges d'électricité statique.
Température maximum de manipulation: 60°C
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Stockage

- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Condition(s) de stockage: Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 60
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Pendant les fumigations / pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié:
- Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage
- Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Prendre une douche à la fin du travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: clair
- Odeur: éthérée

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: 180°C
- Point d'éclair: 47°C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 1,08 kg/l (20°C)
- Viscosité: 2*10e-6m²/s
- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: Non déterminé.
- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX PAL

Version: 4

Date de révision: 15/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

Stabilité: Stable en conditions normales.
Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
Toxicité aiguë
- Inhalation: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
- Contact avec la peau: DL50/cutanée/rat = >3000 mg/kg
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion: DL50/orale/rat = >2000 mg/kg
Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Effets sur l'environnement: Peut être dangereux pour l'environnement.
- Toxicité aquatique: Toxique pour les poissons.
- Toxicité pour les oiseaux: Toxique pour les oiseaux.
Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN: 1993
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)
- Nom d'envoi exact: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
- Classe de danger: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ADR/RID: 3
- Code danger: 30
- Code de classification et dispositions spéciales: F1 274 640E
- Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001
Voies maritimes (IMDG)
- Nom d'envoi exact: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: •
- N° FS: F-E, S-E
- Etiquette(s) IMDG: 3
- Instructions d'emballage: P001 LP01

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX PAL

Version: 4



Date de révision: 15/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
- ICAO/IATA classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Etiquettes ICAO/IATA:	3
- Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
N° CE:	Non applicable.
Contient:	• distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié
Symbole(s):	Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement  
Phrase(s) R:	10 Inflammable. 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Phrase(s) S:	23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58/CE
Rubrique n° 2 : Phrase(s) R	R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R10 Inflammable. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	Insecticide pour la lutte contre les guêpes
Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Historique	
- Date de la première édition:	12/11/2003
- Date de la révision précédente:	15/03/2008

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PERMAX PAL

Version: 4

Date de révision: 15/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

- Date de révision: 15/12/2008
- Version: 4
- Révision chapitre(s) n°: 3
Réalisé par: EDIALUX - JScharff